

**AFFAIRE N° 14 - Proposition de vente concernant un terrain de 5950 m² situé au P.K. 10 à la Montagne, appartenant à M. Georges HUBERT-DELISLE.
Prix proposé: 1.000.000. de francs CFA.**

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 5950 m², borné :

- au Nord : par le surplus du terrain;
- au Sud : par un chemin privé ;
- à l'Est : par une route réservée ;
- à l'Ouest: par les Edouard COLLET.

Sur ce terrain, il existe une maison de trois pièces servant de logement pour un gardien. Le reste du terrain est planté en filées. Il pourrait être utilisé par la Commune pour la construction d'une école.

Le prix proposé est raisonnable. Je pense que la Commune aurait intérêt à faire cette acquisition.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur MONDON, Adjoint Spécial de la Montagne.

M. MONDON : Messieurs, le terrain qui nous est proposé par M. HUBERT-DELISLE me paraît intéressant. J'estime, en effet, que le prix de 1.000.000. de francs CFA demandé pour ce terrain bâti d'une maisonnette de trois pièces et planté en filées, n'est pas exagéré.

Son acquisition permettrait à la Commune d'y construire une école entre le 10^{ème} et le 11^{ème} km. de la Montagne, ce qui rendrait particulièrement service à la population de ce secteur et permettrait par la même occasion de décharger les autres écoles.

Je vous demande, Messieurs, d'accepter l'offre de Monsieur DELISLE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 20^{ème} Janvier 1964
Par le Préfet et par obligation
le Secrétaire Général M. A. BÉ
Signé: J. Cluvarie